

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 2
Mention(s)	Droit
Diplôme	Licence
Parcours	
Semestre	1
Intitulé	Droit administratif
Volume horaire	35h
Enseignant	Isabelle Hasquenoph
Code Apogée	
Descriptif	<u>Objectifs</u> : l'objectif de ce cours est d'apporter aux étudiants de Licence 2 une connaissance suffisamment étendue et approfondie du droit administratif, sachant qu'il ne s'agit que de la première partie du cours, qui se poursuit au deuxième semestre. Ce cours permet aux étudiants de découvrir les notions clés du droit administratif, d'avoir une première approche de l'Administration, de son juge (le juge administratif) et de son droit (précisément, le droit administratif, qui diffère du droit privé). <u>Particularités pédagogiques</u> : en dépit de son caractère magistral, ce cours laisse place à l'interactivité avec les étudiants et s'accompagne d'un support powerpoint imagé. <u>Résumé du cours</u> : peut-on interdire le spectacle d'un humoriste au motif qu'il porterait atteinte à l'ordre public ? Bloquer l'usage de Tik-Tok en Nouvelle-Calédonie ? Engager la responsabilité de l'Etat du fait de ses carences dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Autant de questions qui placent le droit administratif au cœur d'enjeux sociétaux majeurs. Ce cours permet d'y apporter des réponses, à travers l'étude des notions fondamentales et des règles principales de la matière. L'introduction aborde les définitions, l'histoire et les caractères du droit

	administratif. Puis le cours s'articule autour de trois parties : les acteurs du droit administratif (tels que le juge administratif et l'Administration), les sources (internationales, européennes, constitutionnelles, jurisprudentielles...) et les fonctions du droit administratif (le service public et la police administrative). <u>Indications bibliographiques</u> : une bibliographie détaillée est donnée dans le cadre du cours, intégrant des revues, dossiers thématiques, sites internet, et des ouvrages spécialisés portant sur un point particulier du droit administratif. Voici quelques ouvrages généraux auxquels les étudiants pourront utilement se reporter : - Jacques Petit et Pierre-Laurent Frier, <i>Droit administratif</i>, Lextenso-LGDJ, 19e éd., 2025. - Didier Truchet, Gweltaz Eveillard, <i>Droit administratif</i>, PUF, coll. « Thémis », 11e éd., 2025. - Patrice Chrétien, Nicolas Chiffhot et Maxime Tourbe, <i>Droit administratif</i>, Armand Colin, 19e éd., 2024. - Marceau Long, Prosper Weil, Guy Braibant, Pierre Delvolvé et Bruno Genevois, <i>Les grands arrêts de la jurisprudence administrative</i>, Dalloz, 25e éd., 2025 (GAJA)
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	Can the performance of a comedian be banned on the grounds that it threatens public order? Can TikTok be blocked in New Caledonia? Can the State be held liable for failing to take adequate action against climate change? These are just some of the questions that place administrative law at the heart of major societal issues. This course addresses such questions through the study of the fundamental concepts and principal rules of administrative law. The introduction examines the definition, history, and distinctive features of administrative law. The course is then structured around three main parts: the actors of administrative law (such as the administrative courts and the public administration), its sources (international, European, constitutional, and case law, among others), and its functions (public service and administrative policing).